

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 JUIN 2026****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE LA SAS HYDROÉLECTRICITÉ DU BON NANT AMONT – HYBA
DEL2026-71**

Rapporteur : Basile DUNAND

Monsieur le Maire rappelle que la commune des Contamines-Montjoie est associée de la société par actions simplifiée « HYDROELECTRICITE DU BON NANT AMONT – HyBA » enregistrée sous le SIREN numéro 999 472 590, créée en vue du développement, du financement, de la construction de l'exploitation d'un ouvrage de production hydroélectrique sur le territoire communal.

Il précise que la commune participe au capital de cette société aux côtés des sociétés GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables (GEG ENeR) et PROFILS DEV.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, la commune dispose d'un représentant au sein du Comité de direction, organe chargé de déterminer les orientations stratégiques de la société et de statuer sur les principales décisions relatives à son fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner M. Jean-Claude TOURNIER pour représenter la commune au sein de cette instance pour la durée de la mandature, ou jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la SAS « HYDROÉLECTRICITÉ DU BON NANT AMONT – HYBA » ci-annexé, et notamment leur article 14 relatif au Comité de direction, prévoyant qu'un membre est désigné par la commune des Contamines-Montjoie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260617-DE2026071-DE

S²LO

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Article 1 : DE DESIGNER M. Jean-Claude TOURNIER en qualité de représentant de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE au sein du Comité de direction de la SAS « HYDROÉLECTRICITÉ DU BON NANT AMONT – HYBA » ;

Article 2 : DE L'AUTORISER à exercer les droits et prérogatives attachés à cette fonction conformément aux statuts de la société et à la réglementation applicable ;

Article 3 : DE PRECISER que la présente désignation annule et remplace toute désignation antérieure effectuée au titre de la précédente mandature. ;

Article 4 : D'AUTORISER M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation à la SAS HYDROÉLECTRICITÉ DU BON NANT AMONT – HYBA.

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le